

UN 50^{ME} ANNIVERSAIRE.

Dans la soirée de vendredi, 29 avril, un grand nombre des amis de M. Olivier Desloriers se rendaient chez lui, rue Saint-Jean, pour lui faire leurs souhaits à l'occasion de son 50^{me} anniversaire. La démonstration avait un caractère public autant que privé, car c'était à la fois un hommage rendu à la classe ouvrière représentée dans la personne de M. Desloriers, et un témoignage de l'estime personnelle dont ce monsieur jouit auprès de ses concitoyens. L'on reconnaissait en M. Desloriers l'ouvrier laborieux et actif, arrive à une honnête aisance; l'on reconnaissait en lui de plus le citoyen honorable, déployant toute son énergie et ses ressources pour la réalisation d'une seule idée, le succès de nos sociétés nationales.

Venu de tout motif d'intérêt, ce mouvement spontané de personnes de conditions et de professions différents, fait honneur à celui qui en était l'objet, en même temps qu'il révèle, chez ceux qui sont allés saluer M. Desloriers, le sens délicat qui caractérise la vraie société, qui sait apprécier le vrai mérite partout où il se trouve.

Un des invités lut, au nom des amis et au nom des diverses sociétés dont M. Desloriers est membre, une adresse appropriée à la circonstance.

Après lecture de l'adresse, on présenta à M. Desloriers un cadeau consistant en quatre objets différents, savoir: des lunettes d'or, une bague, une pipe d'écume de mer et un album.

Dans sa réponse, M. Desloriers dit qu'il avait toujours eu pour devise: "Aide-toi, et Dieu t'aidera," qu'avec le travail et la foi l'on ne peut manquer de consolations; que s'il n'est pas donné à tous de s'enrichir, du moins la conscience du devoir bien rempli et l'assurance que l'on jouit de l'estime et de la considération de ses concitoyens adoucissent les amertumes de la vie.

Pour guérir les scrupules de quelques-uns qui, vendredi, croyaient qu'un bon festin est chose impossible, M. Desloriers convia ses amis à une table amplement fournie, les priant, cependant, de ne pas épuiser leurs forces avant que le moment fût venu de livrer la grande attaque, c'était leur annoncer que les mets gras seraient apportés à minuit. Aussi, la redoute fut-elle emportée d'assaut; et après quelques prodiges de valeur oratoire, convives et hôtes se séparèrent, bien convaincus, comme le disait un orateur de la soirée, que la récompense promise au travail et à l'honnêteté commence même ici-bas.—*Journal de Québec.*

LES VIEUX GARÇONS.

A Sparte, les célibataires étaient contraints, chaque année, durant l'hiver, de courir en chemise autour de la place publique, en chantant des chansons où ils étaient tournés en ridicule.—(Plut. in Lycourg.)—A certaine fête de l'année, ils servaient de jouets aux femmes, qui les poursuivaient à coups de poing autour des autels.—(Athen. lib. XIII.)—MICHELET: Origines du droit français, p. 25.

ARRESTATION DU MEURTRIER DES TANNERIES.

Un meurtre affreux mettait en émoi, la semaine dernière, les Tanneries Rollands et la ville de Montréal. Une femme âgée du nom de Foster était assassinée par un individu du nom de Lee qui pensionnait chez elle. Le matin on trouvait la victime étendue sans vie au pied d'un escalier dans sa maison.

M. Brown, qui a des voitures de louage, vint annoncer à la police, tard dans la soirée de mercredi, qu'il avait loué vers 2 heures de l'après-midi, une voiture à une personne qui répondait au signallement donné sur le meurtrier des Tanneries et qu'il avait tout lieu de croire que c'était la même personne. Le chef dépêcha aussitôt Lafond et Bouchard avec l'homme d'écurie qui avait attelé le cheval. Ils avaient à peine fait la moitié du tour de la Montagne, qu'ils virent venir une voiture qui fut reconnue comme celle de Brown. Afin d'éviter des soupçons, on laissa aller la voiture durant quelques arpents et ensuite l'on rebroussa chemin; mais en arrivant près du meurtrier, celui-ci flairant probablement la justice, se précipita en bas de sa voiture et allait prendre la clef des champs lorsqu'il fut empoigné. Avant qu'on put lui mettre les menottes, il fit une résistance telle qu'il fallut trois hommes pour le mettre à la raison. Vers onze heures il était ramené à la ville avec celle qui l'accompagnait dans son excursion à l'entour de la Montagne.

Le meurtrier aurait passé la nuit dans une maison des environs de la rue Dorchester, où il serait arrivé dans la nuit du crime, vers deux heures, et d'où il sortait le lendemain vers midi pour aller faire sa promenade à l'entour de la Montagne.

SA CONFSSION.

A midi, hier, le chef de police, M. Penton, amena le prisonnier aux Tanneries, sur le théâtre du meurtre, pour le mettre en présence de sa victime. M. Penton ayant relevé le linceul qui couvrait le cadavre, demanda au prisonnier s'il le reconnaissait. Celui-ci répondit que c'était le cadavre de Madame Foster.

Lorsque le chef de police lui demanda qui l'avait envoyé vers son Créateur, il devint affreusement pâle et supplia M. Penton de lui donner à boire, car il sentait qu'il allait s'évanouir.

Voici l'interrogatoire auquel a été soumis le prisonnier et les réponses qu'il a données au chef:

Question.—Qui l'a envoyé vers son Créateur?
Réponse.—C'est moi. Je suis terriblement adonné à la boisson. J'ai dépensé l'argent pour la boisson et avec les femmes. Que Dieu la bénisse.

Q.—Combien avait-elle d'argent?
R.—\$200.

Q.—Avec quoi l'avez-vous frappée?
R.—Avec une hache, dans l'escalier. Je l'ai frappée deux fois. Je lui ai donné deux coups. C'est là la hache avec laquelle je l'ai frappée. Je l'ai frappée avec cet instrument. C'est aussi du sang qu'il y a dessus.

Q.—Où avez-vous trouvé la hache?
R.—Je l'ai trouvée dans le hangar. Lorsque je l'ai frappée, elle a crié: "Jack! Jack!" et est tombée du haut en bas de l'escalier.

Ici le prisonnier est conduit en haut de l'escalier et dit: C'est justement ici où je l'ai frappée. Elle allait se coucher.

Q.—Où étiez-vous lorsqu'elle montait l'escalier?
R.—J'étais où je suis maintenant, lorsque je l'ai frappée.

(Le prisonnier était alors dans la porte de sa chambre à coucher.)

Q.—Quelles sont ces traces sanglantes?

R.—Ce sont les miennes.
Q.—Combien d'argent avez-vous eu?
R.—Un billet de \$100, de \$50, de \$20, de \$10 et \$5 en souverains en or.

Q.—Qu'avez-vous fait avec le billet de \$20?
R.—J'étais trop enivré et je ne sais pas ce que j'en ai fait.

Q.—Qu'avez-vous fait avec les souverains?
R.—J'en ai donné à un charretier pour aller me chercher une voiture.

Q.—Où avez-vous trouvé l'argent?
R.—Je l'ai trouvé dans un sac en toile sur elle.

Q.—Qu'avez-vous fait de ce sac?
R.—Je ne sais pas où je l'ai jeté.

Q.—Quelle est la première maison dans laquelle vous êtes entré après avoir commis cet acte?
R.—Près de l'hôpital anglais. J'étais très-enivré.

Q.—Qu'avez-vous fait de l'argent?
R.—J'ai donné deux dollars à une fille.

Q.—Est-ce que le vieux pensionnaire qui demeure à l'hôtel sait quelque chose de cela?
R.—Il n'en sait rien. Il était très-ivre.

Q.—Quel est votre nom?
R.—John Lee en anglais, et en norvégien, Johan Inzetreteon. (Ici le prisonnier signe son nom.)

INTERROGATOIRE DU VIEUX PENSIONNAIRE.

J'ai vu le prisonnier hier vers cinq heures du matin. Le prisonnier est venu se coucher vers 9 heures la veille du meurtre. Il m'a dit: J'ai flanqué une taloche dans le visage de la vieille femme.

Lorsque je descendis le matin, je l'ai trouvée morte au pied de l'escalier.

J'ai entendu des gémissements lorsque j'allai me mettre au lit.

Lorsque l'on annonça au prisonnier que son procès ne passerait qu'au terme criminel du mois de septembre, il pâlit et exprima le regret que l'on ne procédât pas de suite contre lui, qu'il était prêt à entendre sa condamnation et à expier son crime sur l'échafaud.—*La Minerve.*

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

M. Francis Cassidy a été élu batonnier du barreau de Montréal, et M. J. Langlois, batonnier du barreau de Québec.

Il paraît maintenant certain que M. C. A. P. Pelletier ne se présentera pas dans Québec-Centre et qu'il a refusé d'acquiescer à la demande qui lui en a été faite par réquisition.

Il est certain que M. Laurier se porte candidat pour la Chambre locale, dans le comté de Drummond et d'Arthabaska, en opposition à M. Hemming.

On dit que M. Bergevin tient à son mandat et ne veut le céder à personne. Pour punir le député de Beauharnois de sa constance à rester député, il faudra rapporter fidèlement ses discours à la prochaine session.

M. Joly a donné sa démission de Président de la Compagnie du chemin Gosford. Cette nouvelle causera grand regret à tous ceux qui prennent intérêt à cette entreprise, au succès de laquelle M. Joly a travaillé avec tant de dévouement et d'énergie. M. Joly se retire à cause des dissentiments qui se sont récemment produits parmi les actionnaires au sujet des arrangements à faire pour l'avenir.

Mercredi dernier a eu lieu à Ottawa le mariage de M. Benjamin Sulte, dont le nom et les œuvres littéraires sont bien connus de nos lecteurs, avec Mademoiselle Henriette Augustine Parent, la plus jeune des filles de Étienne Parent, éc. sous-secrétaire d'Etat pour la Puissance. Les filles et garçons d'honneur étaient Mlle Sulte avec M. Duvernay, Mlle DeLagrave avec M. Provencher.

Après la bénédiction nuptiale, qui fut faite par le curé de la paroisse de St. Joseph, le Rév. M. Pallier, un magnifique déjeuner avait été préparé à la résidence du père de la mariée. Parmi les invités se trouvaient Sir Georges E. Cartier, Baronet, M. Futvoye, assistant-ministre de la milice et de la défense, qui a servi de père au marié, le supérieur du Collège d'Ottawa et le Rév. Père Pallier.

COMMOTIONS SOUTERRAINES.—Les tremblements de terre recommencent avec plus d'acharnement que jamais à la Baie St. Paul, à la Malbaie et dans les environs.

Deux fois, la semaine dernière, les habitants de ces localités ont été mis en émoi par des secousses formidables. Les secousses ont été accompagnées d'un bruit extrêmement fort. Les secousses se font sentir spécialement dans la direction du sud-ouest au nord-ouest.

PRESQU'UN MEURTRE.—Hier après-midi, dans la cour de la prison de Montréal, les Gardiens donnèrent à une troupe de prisonniers des marteaux pour casser de la pierre. Tout à coup deux prisonniers se prirent de querelle, et l'un d'eux, du nom de Eagan, leva son marteau et en asséna deux coup sur la tête de son voisin, nommé John Reagan. Ses blessures sont très-graves, mais on espère qu'elles ne seront pas fatales.—*La Minerve* du 5.

SUICIDE A ST. CUTHBERT.—Le 29 d'avril dernier, une pénible affaire jetait l'émoi dans la paroisse de St. Cuthbert. Depuis la veille, une femme très-respectable de l'endroit, Victoria Dumontier, épouse de François Barrette, avait disparu. On fit de nombreuses recherches et ce n'est que le lendemain que poursuivant leurs perquisitions, des personnes retrouvèrent le cadavre de la malheureuse au fond du puits d'un nommé Barrette. Une enquête fut tenue sur les lieux par F. X. Biron, éc. Le jury ayant exigé l'autopsie, le Dr. A. H. Paquette fut appelé et déclara dans son rapport que la défunte était atteinte parfois d'aliénation mentale et que c'est dans une de ces circonstances qu'elle s'est suicidée en se jetant dans le puits; le jury a rendu un verdict en conséquence.

Hier l'après-midi, un bœuf qu'on voulait assommer s'échappa d'une boucherie du Palais, se lança avec fureur vers la rue St. Joseph et se rendit jusqu'à l'Hôpital-Général. Là, rencontrant un pauvre vieillard du nom d'André Blais, il se donna le jeu de le secouer au bout de ses cornes pendant quelque temps. Le médecin déclare que les blessures sont assez graves, mais il ne désespère point de la guérison.

Un autre vieillard à qui le bœuf en voulait put éviter ses coups en lui opposant un escabot qui se trouvait près de lui par un heureux hasard. Ce bœuf vint à la Basse-Ville où il se jeta en bas d'un quai. Ces faits ne sont que trop déplorables et bien qu'ils soient rares, ils sont encore trop fréquents.—*Courrier du Canada* du 5.

Tous les ans, à l'ancienne Lorette, au commencement de mai, tous ceux qui possèdent un fusil et qui savent s'en servir, se réunissent pour tirer au blanc, afin de décider quel est le meilleur tireur. L'autre jour, il y avait une quarantaine de tireurs qui faisaient assaut d'adresse. Après avoir plus ou moins envoyé de balles dans la cible, quelques-uns d'eux s'amuserent à se tirer des coups de fusil pour se faire peur mutuellement. Tantôt l'un d'eux se fautilant derrière un de ses compagnons, lui passait son fusil entre les jambes et tirait ainsi, et le soubresaut que la détonation faisait faire à ce dernier, pris ainsi à l'improviste, faisait rire tous les autres. Tantôt un des tireurs était étourdi d'un coup de fusil qui partait au-dessus de sa tête, et chacun essayait ainsi de surprendre son compagnon. Ce jeu inoffensif devait se terminer tristement: un des tireurs introduisit, dit-on, son arme sous le bras d'un nommé M. Hamel, et fit partir la détente. Qu'on juge de son désespoir quand il entendit M. Hamel jeter un cri perçant et dire qu'il était blessé! L'arme avait crevé et le malheureux blessé avait le bras dans un état pitoyable. Ce sont les quelques détails qu'une personne, que nous avons lieu de croire digne de foi, nous a communiqués.

LES FAUX ECCLÉSIASTIQUES A JOLIETTE.—Les journaux de Montréal nous apportent la nouvelle de l'arrestation de deux individus portant l'habit ecclésiastique, qui ne sont pas inconnus au public de Joliette. Les nommés Rathé et Courtois sont venus ici le 25 mars dernier. Arrivés durant la nuit à l'hôtel de M. Bourdon, ils prièrent ce dernier de payer, pour eux, trois piastres à leur charretier qui devait partir de bonne heure. M. Bourdon acquiesça à leur désir.

Le matin, Rathé et Courtois prirent le déjeuner, puis gagnèrent le collège où ils séjournèrent jusqu'à lundi. Alors ils revinrent chez M. Bourdon, et s'excusèrent de ne pas être revenus plus tôt lui rembourser son argent—ce qu'ils devaient faire aussitôt. Et ils partirent pour faire changer leurs *gross bills*. M. Bourdon ne les revit plus ensuite.

A deux heures ils prirent la diligence pour se rendre à L'Assomption où ils visitèrent le collège, et turent les hôtes de cette maison. Le mardi, ils partirent à pied pour Montréal, où ils ont depuis exercé leur industrie. Le nommé Courtois est né dans les environs de Joliette.

PÉNIBLE ACCIDENT.—Dimanche soir, le 30 avril dernier, George Parais, fils de Jean Parais, du canton de Wolfestown, en ce district, a trouvé la mort dans les circonstances suivantes: Il se trouvait en compagnie de son frère et d'un jeune homme du nom de Côté, chez M. Blaise Ardouin, où ils s'amusaient à jouer avec les filles de ce dernier. Le défunt prit le fusil de M. Ardouin, et dit aux jeunes filles, en badinant, qu'il allait tirer sur elles. Elles eurent peur et l'une d'elles sortit de la maison. Alors, le frère du défunt le réprimanda de ce qu'il commettait une pareille imprudence. Le défunt remit alors le fusil au jeune Côté. Presque au même instant, le coup partit et alla se loger dans le cou du pauvre jeune homme au-dessous de l'oreille gauche, le tuant instantanément.—*Pionnier de Sherbrooke.*

MIRACULEUX.—Un fait extraordinaire se passe actuellement en Hainaut, Belgique; c'est le "Machillan Magazine" qui le rapporte. La personne qui fait tant de bruit est une jeune fille d'environ 20 ans, nommée Louise Lateau. Elle passe pour avoir un bon caractère, et éloignée de toute imposture. En 1868, elle tomba malade; pendant un mois, elle fut aux portes du tombeau; c'est maintenant que commence sa vie semée d'événements miraculeux. Un vendredi matin, un filet de sang commença à couler de son côté gauche. Après quelque temps, le sang s'arrêta, mais le vendredi suivant, il recommença à couler de dessus ses pieds; le troisième vendredi, il coulait ensemble de son côté, de ses pieds et de ses mains. Quelques mois après, le sang coula de sa tête; et maintenant, tous les vendredis, la même chose se renouvelle, accompagnée de symptômes cataleptiques. A huit heures du matin, elle tombe dans une sorte d'extase, et des larmes coulent le long de ses joues; elle dit qu'elle voit alors la Passion. Elle demeure ainsi insensible jusqu'à cinq heures, le sang coulant toujours. A cette heure, une sueur froide couvre son corps, elle a un pouls imperceptible, et semble prête à mourir; elle revient cependant au bout de quinze minutes, et demeure dans son état ordinaire jusqu'au vendredi suivant. De savants docteurs ont été consultés, mais tous leurs efforts pour expliquer l'état étrange de leur patiente ont été inutiles. On rapporte que pour prévenir toute supercherie, on avait enveloppé les mains de la jeune fille dans de forts gants solidement attachés au poignet; quand on les ôta, ils étaient pleins de sang. Dans des affaires de ce genre, il ne faut jamais se hâter de porter un jugement: souvent la superstition populaire exagère les choses, au point d'en changer complètement la nature. Mais d'un autre côté, lorsque les faits revêtent un caractère d'évidence comme dans ce cas-ci, il est au moins permis de croire au miracle.

UNE SINGULIÈRE AVENTURE.—Le célèbre docteur B., de Londres, aimait à raconter l'anecdote suivante: Il avait un jour acheté les corps de deux pendus, et ne pouvant trouver la clef de sa salle de dissection, il fit déposer les corps dans un appartement contigu à sa chambre à coucher. Il veilla tard, et une heure sonnait quand il crut entendre des gémissements dans la salle où étaient les cadavres; le docteur s'y rend et quelle n'est pas son épouvante de voir un des suppliciés assis dans un coin! Ce dernier le regardait avec des yeux mornes et vitreux; le docteur, plus mort que vif, se précipita dans sa chambre à coucher, et se jeta sur son lit, mais le spectre le suit et lui saisit les pieds, en s'écriant! Monsieur le bourreau, ayez pitié de moi. Le docteur alors découvre le mystère et reprend son sang-froid: il voit qu'il a affaire à un ressuscité ou peu s'en faut: il habilte notre homme, lui fait prendre un cordial et apprend qu'ayant été condamné à être pendu comme déserteur, il avait fait le mort pour échapper à la sentence. Vouant alors sauver tout de bon la vie à son protégé, le docteur fait aussitôt atteler et part pour la campagne, où il laisse son patient après lui avoir donné une somme d'argent pour ses premiers besoins.....

Environ douze ans après, le docteur passait par Amsterdam, et y retrouvait son protégé, à la tête d'une des premières maisons de commerce mariée à une jolie femme, et père de deux jolis enfants. Vous dire la surprise de l'un et la joie de l'autre, est chose impossible, et le docteur versa de douces larmes à la vue de cette famille qui l'appelait son bienfaiteur.

On mande de Versailles qu'une pétition, signée par un grand nombre de catholiques belges, a été présentée à Thiers par l'ancien ministre des armes de Pie IX, le gén. de Mérode, natif de Belgique. Cette pétition demande l'intervention de la France pour le maintien du pouvoir temporel du pape.